

Discours de Laurence Breton-Moyet,

Directrice de l' AFD à maurice

28^{ème} Conseil des ministres de la COI, Hôtel Constance Epehelia Resort,
Seychelles – 17 janvier 2013

M. Le Secrétaire Général, Excellences Mesdames Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour cette 28^{ème} session du Conseil de la Commission de l'océan Indien.

Permettez-moi tout d'abord de saluer l'excellence de la coopération tissée ces dernières années entre l'AFD et la COI et les progrès accomplis par la COI sur la qualité et l'efficacité en termes de programmation et de stratégies, mais aussi de mise en œuvre des projets. Je ne doute pas, avec l'impulsion importante donnée par le nouveau Secrétaire général et l'agenda rempli de ce 28eme Conseil des Ministres, que cet élan se poursuive.

A l'heure où les enjeux économiques, sociaux et écologiques se complexifient, la coopération régionale nous semble constituer un facteur essentiel pour mutualiser, optimiser et décupler les efforts de développement dans chacun des pays, et en particulier dans la région de l'océan Indien composée de petits territoires insulaires particulièrement vulnérables. A ce titre, l'AFD s'est dotée d'une stratégie de coopération régionale qui vient compléter les différentes stratégies d'intervention que nous avons dans les différents pays et qui vise justement à maximiser les synergies. Cette stratégie de coopération régionale, qui inclut une déclinaison spécifique pour l'Océan Indien, a été récemment approuvée par notre conseil d'administration. Permettez-moi de souligner toute l'importance que revêt la région de l'océan Indien pour l'Agence française de développement. En 2011, sur 7 euros engagés par l'AFD dans le monde, un euro a été consacré à la zone océan Indien. En effet, au total, ce sont 750 M d'euros qui ont été engagés dans les pays cibles de la coopération régionale dans l'océan Indien, incluant les Etats membres de la COI, les départements d'Outre-mer, ainsi que le Mozambique et l'Afrique du Sud. Si on ajoute la Tanzanie et le Kenya, ça représente presque un milliard d'euros.

Les interventions de l'AFD auprès de la COI s'insèrent dans un dispositif plus global d'aide de la France à la COI et complètent notamment les appuis du ministère des affaires étrangères français et de la région Réunion. Depuis 2007, ce sont 10 millions d'euros de subventions qui ont été engagés au bénéfice de la Commission de l'océan Indien.

Historiquement, ces interventions se sont concentrées sur les biens publics régionaux, afin de réduire la vulnérabilité des petits territoires insulaires. Notamment, a été déployé avec succès par la COI un réseau de surveillance épidémiologique, qui rentre dans sa seconde phase et qui vise à mettre en place une Unité Santé qui intégrera les aspects de la surveillance épidémiologique en santé

humaine et en santé animale. Ont été aussi développés des efforts considérables en termes d'adaptation au changement climatique, et je voudrais rappeler ici le rôle croissant que prend la Commission de l'océan Indien dans les négociations internationales sur ce problème. Tout récemment la COI a lancé avec le soutien de l'AFD un projet socle de gestion/prévention des risques et catastrophes naturelles, sujet particulièrement important, et qui vise à organiser et mutualiser les secours en cas de catastrophes, mais aussi à optimiser la prévention par un aménagement du territoire qui prenne en compte beaucoup plus en amont les risques croissants auxquels les territoires insulaires ont à faire face.

Si nous comptons poursuivre ces appuis aux projets de développement durable, avec la seconde phase du projet de surveillance épidémiologique et le lancement d'un projet sur la biodiversité avec le Fonds français pour l'environnement mondial, notre souhait est aujourd'hui de renforcer notre appui à l'axe 2, économique, de l'océan Indien. A ce titre, l'AFD a notamment octroyé un fonds d'études de 200 000 euros pour préparer des projets d'envergure sur ces thématiques. Et nous allons très prochainement lancer avec la COI une étude visant à étudier et diagnostiquer les différentes filières déchets dans l'océan Indien. C'est un projet assez emblématique des axes que nous souhaitons poursuivre : c'est en effet un projet de coopération régional « gagnant- gagnant » il vise à identifier des leviers de mutualisation qui permettront à la fois de réduire les difficultés et coûts générés par la question de traitement des déchets, que chacune des îles seule a du mal à résoudre, tout en constituant un relais de croissance à travers la création de filières de valorisation des déchets. L'AFD réfléchit aussi actuellement à un programme d'appui aux initiatives du secteur privé dans la région.

Pour résumer, l'AFD souhaite poursuivre et renforcer l'excellente coopération tissée ces dernières années avec la COI, et ce dans un dialogue étroit avec les autres partenaires.